

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2010

URBANISME COMMERCIAL - (n° 2566)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 65

présenté par
M. Piron

ARTICLE 8 BIS

À l'alinéa 49, après le mot :

« commission »,

insérer les mots :

« départementale d'aménagement cinématographique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.